

Les frais du PER compte-titres*

Montant minimal de versement initial :	500€
--	------

Frais annuels

Frais de gestion du plan

Droits de garde :

Gestion Libre voir condition tarifaire

Gestion pilotée par horizon

néant

Frais de gestion des fonds

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyennes)

Frais courants annuels 1,85%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,80%

Frais d'entrée Maximum dans le fonds (ponctuel) 2,5% à 5%

Fonds obligations (moyennes)

Frais courants annuels 1,08%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,420%

Frais d'entrée Maximum dans le fonds (ponctuel) 1%

Fonds immobilier**** (moyennes)

Frais courants annuels 1,66%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,45%

Frais d'entrée Maximum dans le fonds (ponctuel) 5,40%

Fonds diversifiés (moyennes)

Frais courants annuels 1,28%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,47%

Frais d'entrée Maximum dans le fonds (ponctuel) 0,50% à 2,50%

Moyenne des frais de courtage sur internet (opération ponctuelle) Selon la CR x%

2/ Gestion pilotée par horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)

Profil prudent (moyenne) 1,06%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,37%

Profil équilibré (moyenne) 1,23%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,44%

Profil dynamique (moyenne) 1,35%

*Dont taux de rétrocessions de commissions**** 0,50%

Moyenne des frais d'entrée maximum dans les fonds pour la gestion pilotée par horizon NA

Autres frais annuels :

frais forfaitaires NA

frais proportionnels NA

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

NA

Frais sur versement Néant

Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €) NA

Frais d'arbitrage

NA

proportionnels ou forfaitaires Néant

nombre d'arbitrages gratuits par an NA

Frais de transfert sortant vers un autre produit

1% maximum pendant 5 ans et 0% au-delà ou frais maximal (si variable)

Frais sur les versements de rente 0,50%

Frais de rachat NA



Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 019 259.

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

Les frais OPC sont publiés dans le DICI des fonds et mis à jour régulièrement

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

Précisions méthodologiques sur les tableaux des frais

Lorsqu'une typologie de frais n'est pas applicable au regard de la spécificité du produit, la mention « non applicable » permet de l'indiquer.

Pour les produits à points, le tableau comporte une ligne « frais sur encours (en %) » afin de tenir compte des spécificités de ces produits.

Dans la partie « Frais de gestion du contrat » / « Frais de gestion du plan », la ligne « gestion pilotée ou standardisée » / « gestion pilotée par horizon » correspond aux frais proportionnels à l'encours prélevés chaque année par l'assureur ou le gestionnaire du plan si l'épargnant choisit la gestion pilotée ou standardisée. Pour remplir les tableaux des frais, il est possible d'indiquer ces frais (i) soit sous la formes de frais supplémentaires qui s'ajoutent aux frais annuels de gestion du contrat supports en UC ou du plan (« x% supplémentaire ») ; (ii) soit sous la forme d'un total des frais de gestion du contrat ou du plan en cas de recours à la gestion pilotée / standardisée (« x% »).

La catégorie « autres frais annuels » inclut notamment, pour les produits assurantiels, les frais annuels d'adhésion à l'association souscriptrice.

Dans la partie « Frais de gestion des fonds » ou « Frais de gestion des unités de compte », il est possible de compléter la typologie (fonds actions, fonds obligations, fonds immobilier, fonds diversifié) mentionné au « 1/ Gestion libre » par une ou plusieurs autre(s) catégorie(s) d'actifs (par exemple : actifs non cotés.). Les fonds ou types d'actifs inclus dans cette ou ces nouvelles catégorie(s) sont indiqués, par exemple par renvoi vers un astérisque.